



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aéroports de Paris

Question au Gouvernement n° 1893

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. François Asensi.

M. François Asensi. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

Selon tous les pronostics, la compagnie British Airways doit prendre de manière imminente le contrôle d'Air Liberté. Elle s'assurera ainsi 23 % des créneaux à partir d'Orly. Une telle décision, monsieur le ministre, portera un coup sévère au rétablissement d'Air France avec la constitution d'un hub concurrent à Orly.

Le Gouvernement, partisan d'un deuxième pôle aérien français, s'est montré incapable d'éviter une concurrence franco-française dramatique pour les transports aériens, pour l'emploi et pour les personnels. Vous connaissez la situation catastrophique d'Air Liberté et de ses compagnies privées, dont les pertes cumulées atteignaient 2,5 milliards de francs. Pourtant, vos prédécesseurs ont libéralisé au 1er janvier 1995 l'accès aux liaisons intérieures, et des créneaux horaires ont été accordés à Air Liberté en juillet 1996.

L'État n'a donc pas joué son rôle de régulateur. Il n'a pas utilisé les clauses de sauvegarde des règlements communautaires, qui auraient pourtant permis d'enrayer la guerre tarifaire et de mieux apprécier l'assise financière de ces compagnies. Les salariés se seraient bien passés de ces coups de bluff à répétition.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. François Asensi. Après le ralliement complice de la banque Rivaud, le ciel est désormais libre pour British Airways.

Il est encore temps, monsieur le ministre, de réorganiser le système aéroportuaire parisien, notamment en spécialisant Orly dans le trafic intracommunautaire.

Comptez-vous, monsieur le ministre, prendre des mesures pour spécialiser les aéroports parisiens et éviter la constitution d'un hub à Orly par British Airways ?

Plus généralement, quelles mesures comptez-vous prendre avec vos partenaires européens pour empêcher les pratiques de dumping social et assurer la survie des ailes françaises ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Monsieur Asensi, vous savez très bien qu'à propos de tel ou tel événement, même dans une affaire d'une telle nature, qui est de droit privé et qui met en cause de très nombreux acteurs, on peut toujours essayer de faire porter les responsabilités sur les gouvernements successifs. Mais vous savez que ce n'est pas toute la vérité et que c'est la vue imparfaite du problème.

Je vais répondre très clairement à votre question.

Oui ! monsieur Asensi, je suis tout à fait favorable à une réorganisation des sites aéroportuaire parisiens. J'ai d'ailleurs commencé dans cette voie dès le mois de mai dernier. Je suis même enclin à une spécialisation. Et je vais tout à fait dans le sens que vous indiquez.

Mais c'est une question complexe, qui met en concurrence des intérêts nationaux et qui pose des problèmes internationaux extérieurs à la Communauté.

J'ajoute qu'il y a un problème de calendrier. Vous qui connaissez bien ces problèmes aéroportuaire, vous savez que, aujourd'hui, Orly-Sud et Orly-Ouest sont totalement saturés...

M. Jean-Claude Lefort. Absolument !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. ... et que le problème se pose, à la suite de la décision qui a été prise par le Gouvernement, de mettre en service deux pistes supplémentaires à Roissy - Charles-de-Gaulle.

Nous espérons - et le dossier avance bien - que cela sera possible en 1998. D'ici là, nous travaillons effectivement pour une spécialisation des grands aéroports de la région parisienne. C'est aussi la raison pour laquelle nous avons prévu un troisième site à plus long terme. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. François Asensi.

M. François Asensi. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

Selon tous les pronostics, la compagnie British Airways doit prendre de manière imminente le contrôle d'Air Liberté. Elle s'assurera ainsi 23 % des créneaux à partir d'Orly. Une telle décision, monsieur le ministre, portera un coup sévère au rétablissement d'Air France avec la constitution d'un hub concurrent à Orly.

Le Gouvernement, partisan d'un deuxième pôle aérien français, s'est montré incapable d'éviter une concurrence franco-française dramatique pour les transports aériens, pour l'emploi et pour les personnels. Vous connaissez la situation catastrophique d'Air Liberté et de ses compagnies privées, dont les pertes cumulées atteignaient 2,5 milliards de francs. Pourtant, vos prédécesseurs ont libéralisé au 1^{er} janvier 1995 l'accès aux liaisons intérieures, et des créneaux horaires ont été accordés à Air Liberté en juillet 1996.

L'État n'a donc pas joué son rôle de régulateur. Il n'a pas utilisé les clauses de sauvegarde des règlements communautaires, qui auraient pourtant permis d'enrayer la guerre tarifaire et de mieux apprécier l'assise financière de ces compagnies. Les salariés se seraient bien passés de ces coups de bluff à répétition.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. François Asensi. Après le ralliement complice de la banque Rivaud, le ciel est désormais libre pour British Airways.

Il est encore temps, monsieur le ministre, de reorganiser le système aéroportuaire parisien, notamment en spécialisant Orly dans le trafic intracommunautaire.

Comptez-vous, monsieur le ministre, prendre des mesures pour spécialiser les aéroports parisiens et éviter la constitution d'un hub à Orly par British Airways ?

Plus généralement, quelles mesures comptez-vous prendre avec vos partenaires européens pour empêcher les pratiques de dumping social et assurer la survie des ailes françaises ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Monsieur Asensi, vous savez très bien qu'à propos de tel ou tel événement, même dans une affaire d'une telle nature, qui est de droit privé et qui met en cause de très nombreux acteurs, on peut toujours essayer de faire porter les responsabilités sur les gouvernements successifs. Mais vous savez que ce n'est pas toute la vérité et que c'est la vue imparfaite du problème.

Je vais répondre très clairement à votre question.

Oui ! monsieur Asensi, je suis tout à fait favorable à une reorganisation des sites aéroportuaire parisiens. J'ai d'ailleurs commencé dans cette voie dès le mois de mai dernier. Je suis même enclin à une spécialisation. Et je vais tout à fait dans le sens que vous indiquez.

Mais c'est une question complexe, qui met en concurrence des intérêts nationaux et qui pose des problèmes internationaux extérieurs à la Communauté.

J'ajoute qu'il y a un problème de calendrier. Vous qui connaissez bien ces problèmes aéroportuaire, vous savez que, aujourd'hui, Orly-Sud et Orly-Ouest sont totalement saturés...

M. Jean-Claude Lefort. Absolument !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. ... et que le problème se pose, à la

suite de la decision qui a ete prise par le Gouvernement, de mettre en service deux pistes supplementaires a Roissy - Charles-de-Gaulle.

Nous esperons - et le dossier avance bien - que cela sera possible en 1998. D'ici la, nous travaillons effectivement pour une specialisation des grands aeroports de la region parisienne. C'est aussi la raison pour laquelle nous avons prevu un troisieme site a plus long terme. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Asensi François](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1893

Rubrique : Aeroports

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 1996, page 6153

Réponse publiée le : 30 octobre 1996, page 6153

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 octobre 1996